

1. Identification unique du produit type :

Parquet ou Plancher Epicéa Sans Finition

Epaisseurs : 19 à 45 mm

Largeurs : 70 à 225 mm Longueurs : ≥ 1000mm

2- Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) N°305/2011 :

Cf. n° de colis

3-Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Pose en sol Intérieur

4-Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) N°305/2011 :

ISB FRANCE,

11 boulevard Nominoë - 35740 PACÉ

5- Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire conformément à l'article 12, paragraphe 2 du Règlement (UE) N°305/2011 :

Non applicable

6- Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N°305/2011 :

Système 3

7- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN 14342 : 2013

Le FCBA (laboratoire accrédité sous le n°1-0201) a réalisé des essais au feu selon le système EN 9239-1 (2002) et EN ISO 11925-2 (2002) a délivré le Rapport de classement au feu n°09/RC/02

8- Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9- Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances Déclarées	Spécifications techniques harmonisées
Masse Volumique	460 kg/m ³	EN 14342 : 2013
Dégagement Formaldéhyde	E1	
Dégagement Pentachlorophénol	< 5 ppm	
Conductivité Thermique	0,12 W/ (m.K)	
Résistance à la rupture	NPD	
Réaction au Feu	Cfl-s1	
Durabilité naturelle	4	
Glissance	NPD	

10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Sébastien LEVENEZ,
 Directeur Général ISB France
 A Pacé, le 9 novembre 2018

